

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04**

Mme Kim Barter, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, le Règlement numéro 23-04 modifiant le Règlement numéro 10-04 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.1 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules » par le plan numéro AF-2023-06.1 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

Adopté à Cascapédia-St-Jules ce 5e jour de juin 2023.

COPY CERTIFIER CONFORME ce 9e jour de juin 2023.



Susan Legouffe, Directrice générale

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules

**RÉSOLUTION NUMÉRO 23-06-1625**  
**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-04**  
**« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ**  
**DE CASCAPÉDIA-SAINT-JULES**

Il est proposé par Margaret-Ann Cooke et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que le projet de Règlement numéro 23-04 modifiant le Règlement numéro 10-04 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 23-04 sur le site web de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules à l'adresse suivante : [www.cascapediastjules.com](http://www.cascapediastjules.com) .

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 juillet, à compter de 19h, à la salle 55 route Gallagher.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules pour fin de consultation.

Adopté à Cascapédia-Saint-Jules, ce 5 juin 2023.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)



---

Susan Legouffe  
Directrice générale

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 10-04 « PLAN D'URBANISME »  
DE LA MUNICIPALITÉ DE CASCAPÉDIA-SAINT-JULES**

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure visant à modifier les limites des grandes affectations du territoire est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 27 mars 2022;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Margaret-Ann Cooke

et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil présente que le projet de Règlement numéro 23-04 modifiant le Règlement numéro 10-04 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules soit adopté et décrète ce qui suit:

**Article 1**

Le plan numéro AF-2021-06.1 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules », faisant partie du Règlement numéro 10-04 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, est abrogé et remplacé par le plan numéro AF-2023-06.1 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules » ce, tel que reproduit à l'Annexe A du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan «AF-2021.06.1 » mentionné à la fin du 2<sup>ème</sup> alinéa de la Deuxième partie « L'affectation des sols et densités d'occupation du territoire » du Règlement numéro 10-04 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, est abrogé et remplacé par le numéro de plan «AF-2023-06.1 ».

**Article 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du Conseil de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules tenue le 5 juin 2023, à la salle du Conseil de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)



Susan Legouffe  
Directrice générale



Ashley Milligan  
Mairesse

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-04  
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE CASCAPÉDIA-SAINT-JULES**

**Annexe A**

Voir le plan

AF-2023-06.1 Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée)  
de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules

Reproduit à la page suivante

Province de Québec  
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules

**AVIS PUBLIC**  
**D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 10-04 « PLAN D'URBANISME » DE LA**  
**MUNICIPALITÉ DE CASCAPÉDIA-SAINT-JULES**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE CASCAPÉDIA-SAINT-JULES

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 23-06-1625 à la séance du 5 juin 2023, du projet de Règlement numéro 23-04 modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules, tiendra une assemblée publique de consultation le 17 juillet 2023 à compter de 19h, au Centre Communautaire 55 route Gallagher et ce, en conformité de la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.1 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules » par le plan numéro AF-2023-06.1 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules » conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules à l'adresse suivante [www.cascapediastjules.com](http://www.cascapediastjules.com) . Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [cascapediastjules.loisirs@globetrotter.net](mailto:cascapediastjules.loisirs@globetrotter.net) ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 75 route Gallagher Cascapédia-St-Jules, QC G0C 1T0.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Donné à Cascapédia-Saint-Jules, ce 1<sup>e</sup> juillet 2023.



---

Susan Legouffe, Directrice générale



**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**de l'  
AVIS PUBLIC  
pour  
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-04  
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ  
DE CASCAPÉDIA-SAINT-JULES**

Je, soussignée, Susan Legouffe, certifie sous mon serment d'office

que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 1<sup>e</sup> juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 1<sup>e</sup> JOUR DE juillet 2023.



---

Susan Legouffe, Directrice générale